



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E108365

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2025

ÉDITÉ LE

01/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/06/2007  
47 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AVIGNON

Siret : 498 698 141 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 184055430 U 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 184055430 U 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : ALAIN ABBATTISTA

13 CHEMIN DE NOFFRES  
ENSEIGNE ALAIN ABBATTISTA  
84370 BEDARRIDES

Téléphone : 06 89 91 17 59

Fax :

Portable : 06 89 91 17 59

Site Internet : eurl-alain-abbattista.chauffagiste-viessman

E-mail : alain-abbattista@outlook.fr

Responsabilité légale :

ABBATTISTA ALAIN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	07/10/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	07/10/2021
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	10/10/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	10/10/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	04/04/2023

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.